

CONSEIL MUNICIPAL

Compte administratif 2019 et budget primitif 2020 votés le 26 février 2020.

COMpte ADMINISTRATIF 2019			
Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
Recettes	813 990	Recettes	419 197
Dépenses	585 693	Dépenses	774 694
Résultat de l'exercice	228 297	Résultat de l'exercice	-355 497
		Résultat 2018 reporté	903 031
Résultat de clôture	228 297	Résultat de clôture	547 534

BUDGET PRIMITIF 2020

Section de FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
Produits des services - périscolaires, médiathèque - indemnité agence postale - cimetière	59 500	Charges à caractères général - Eau, électricité, combustible, fournitures entretien, divers - entretien voirie, bâtiments ...	224 700
Travaux en régie	3 000	Charges de personnel	340 000
Impôts et taxes - contributions directes - dotation VDD - pylônes électriques - droits de mutation	509 000	Autres charges de gestion courante - indemnités élus, SDISS, syndicats - subventions aux associations, CCAS	108 600
Dotations et Participations - Dotations Etat DGF, DSR - Fds départemental TP	163 000	Charges financières - intérêt des emprunts	3 500
Autres produits - locations - publicité bulletin municipal	9 070	Autres charges diverses Dotations amortissement	2 000 320
		Dépenses imprévues	34 450
		Virement investissement	30 000
TOTAL	743 570	TOTAL	743 570
Section d'INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Virement de fonctionnement	30 000	Remboursement emprunts	11 000
Dotations fonds divers - FCTVA, excédent fonctionnement reporté - taxe aménagement	288 116	Immobilisations corporelles - travaux bâtiments, voirie - achats matériel bureau, informatique, technique - acquisition terrain ou bâti	680 000
Subventions investissement	48 000	Travaux en régie	3 000
Excédent investissement reporté	547 534	Immobilisations incorporelles - frais études	5 000
Amortissement	320	Immobilisations en cours - marché de travaux commerce et voirie	180 000
		Dépenses imprévues	34 970
TOTAL	913 970	TOTAL	913 970

Le conseil municipal

À la suite des élections du 15 mars dernier, la liste des 15 conseillers municipaux élus dès le 1^{er} tour :

Jean-Marc DAMAIS - Gisèle GAUDET - Eric RABATEL - Cindy MARREL - Olivier FERRÉ - Chantal KINZONZI - Mickaël MONIN - Chantal MAJO - Alain GENTIL - Anne-Sophie REVENU MAGOTTE - Sébastien SEROTIUK - Wanda SIMONUTTI - Christophe RAINERI - Karine SERINDA - Corentin EYRAUD.

(Il n'y aura donc pas de deuxième tour).

Dans l'attente de l'élection des nouveaux maire et adjoints, le mandat de l'équipe municipale en place est prolongé.

VIE PRATIQUE

Le secrétariat de la mairie assure une permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30.

Si vous avez besoin d'aide ou si vous connaissez quelqu'un qui en a besoin, n'hésitez pas à contacter la mairie.

L'agence postale communale vous accueillera à nouveau, à partir du 21 avril les mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h00 tout en respectant les mesures sanitaires. Attention, certaines opérations ne seront pas possibles.

Téléphone 04 74 88 88 06

Comptoir de campagne est ouvert du mardi au samedi de 7h00 à 13h00.

Vous pouvez passer commande puis venir la chercher ou vous faire livrer à domicile. Tel 09.54.95.24.43

Rappel des **horaires autorisés** (fixés par arrêté préfectoral N° 97.5123) pour l'utilisation des **tondeuses et autres matériels** de jardinage ou de bricolage en extérieur :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

- les samedis de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00

- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Pour la tranquillité du voisinage nous vous demandons de bien vouloir **respecter ces horaires**.

Brûlage

Le brûlage à l'air libre est interdit, cela n'a pas changé depuis l'arrêté de l'article 84 du règlement sanitaire départemental !

Les déchets verts s'ils sont produits par les ménages, sont considérés comme des déchets ménagers, interdits au brûlage.

Les déchets verts agricoles (produits par les agriculteurs professionnels) ne sont pas concernés par cette mesure, mais ils devraient cependant rester exceptionnels.

En effet, le brûlage est fortement émetteur de polluants (particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine, furane...).

Il est évidemment nocif pour notre planète, notre santé mais il est aussi une gêne pour le voisinage et un risque d'incendie.

Une amende de 450 euros peut être appliquée au contrevenant.

Une solution pour nos déchets verts ? La valorisation : compost, mulching (la tonte reste sur place finement broyée et disparaît toute seule), broyage (même si en ce moment les broyeurs du SICTOM ne sont pas disponibles... stockons et patientons !)

Collecte des ordures ménagères

Elle s'effectue uniquement les semaines impaires pendant la période de confinement, au jour habituel.

La collecte des **bacs jaunes** est suspendue depuis le 18 mars. Vous devez stocker les recyclables chez vous.

Collecte des recyclables sur les points de tri (verre et papier) de la commune

Elles sont maintenues, mais attention... Pour vous rendre jusqu'au point de tri vous devez respecter les règles de déplacement (profiter d'un déplacement domicile-travail, domicile-courses ou déplacement bref à pied dans un rayon d'un km), ainsi que les gestes barrière (éloignement des autres usagers, port de gants, se désinfecter les mains avec un gel hydro-alcoolique). Bien sûr, si les bennes sont pleines merci d'attendre qu'elles soient vidées. Ne rien déposer au sol.

SICTOM

Toutes les déchèteries du Nord Isère sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Vous devez conserver vos déchets chez vous.

Prêt de broyeurs : le service est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

L'accueil du public et le standard sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Pour tout contact, merci de passer par le lien « contactez-nous » tout en bas de la page d'accueil du site internet du SICTOM : www.sictom-morestel.com

VIE DU VILLAGE

Inscriptions rentrée scolaire 2020

Dès la réouverture des écoles, vous pourrez contacter les directeurs pour prendre rendez-vous :

- le mardi pour l'école élémentaire au 04.74.88.85.25 Mme Chipier.
- tous les jours pour l'école maternelle au 04.74.83.01.66 M. Würgel.

Vous pouvez d'ores et déjà, envoyer un mail à secretariat@faverges-tour.fr avec un justificatif de domicile et la copie du livret de famille. Vous serez recontacté pour finaliser l'inscription.

Médiathèque municipale

Elle est fermée pour l'instant. N'hésitez pas à vous inscrire sur la liste « Info en direct* » pour être informé de sa réouverture !

Toutefois, le réseau des médiathèques Vals du Dauphiné ainsi que la médiathèque départementale de l'Isère donnent accès gratuitement à l'ensemble de leurs ressources numériques pendant le confinement.

Portail du Réseau des Médiathèques : <https://mediatheques.valsdudauphine.fr/>

Nécessite une inscription (gratuite le temps du confinement). Merci d'adresser un mail à mediatheque.passerelle@valsdudauphine.fr en donnant les informations nécessaires à l'inscription (nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse mail).

Vous y trouverez des coups de cœur (musiques, films...), des livres numériques, une plateforme autoformation « Tout apprendre », ainsi que les tutoriels d'utilisation de ressources en ligne (réseau et Médiathèque départementale).

VIE ASSOCIATIVE

Toutes les manifestations prévues par les associations sont annulées.

Les présidents seront réunis dès que cela sera possible afin de compléter le calendrier existant sur la fin de l'année selon les possibilités.

IMPORTANT

Confection de masques

Recherche de bénévoles : si vous avez la possibilité de coudre des masques destinés à la population favergeoise, merci de vous faire connaître en mairie. Tissus et élastiques vous seront fournis, dans la mesure de nos possibilités.

Recherche de fournitures : si vous souhaitez en mettre à disposition, merci de contacter la mairie.

Ci-joint un **tutoriel de masque (p4)** ; d'autres modèles (Afnor ou CHU de Grenoble) sont disponibles sur internet.

Les masques ainsi fabriqués pourront être remis aux Favergeois qui en auraient besoin (prioritairement travailleurs au contact du public et de personnes à risques).

L'info en direct*

Cette organisation prend tout son sens en ce moment. C'est un bon moyen pour la mairie de vous transmettre les informations qu'elle reçoit.

Si vous souhaitez faire partie de la liste de diffusion et rester au plus près de l'actualité du village, vous pouvez recevoir par mail les dernières infos "en direct". Envoyez simplement "info en direct" à accueil@faverges-tour.fr.

Depuis le début du confinement nous avons communiqué sur les dates de tournées du facteur, celles du ramassage des ordures ménagères, un patron pour la confection de masques dits alternatifs, et bien d'autres informations...

Bien sûr le secrétariat enlèvera vos coordonnées de la liste sur simple demande, et ne les transmet à personne !

Tutoriel Masque barrières type « AFNOR »

Découpe
60 x 20 cm

Coton fin
tissage serré

Surjeter le haut du tissu
(point zig zag)
puis replier le haut sur 1 cm
Coudre au point droit

Replier le bas du tissu
sur 19 cm

Replier la partie du haut
par-dessus. Epingler, coudre
les bords droite et gauche au
point zig-zag ou à la
surjeteuse.

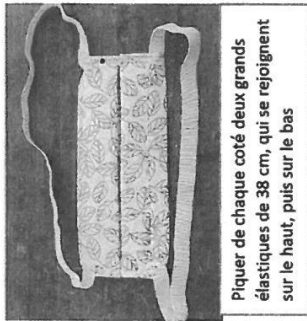
C'est par cette ouverture
que rentrera l'insert.

Replier le haut sur 2 cm
Coudre au bord, en laissant une ouverture
pour glisser le pince-nez
(qui pourra se retirer au lavage)

Avec le patron papier, marquer les
repères de chaque côté. Le pont A2
doit correspondre à la ligne de
couture en haut

Plier le tissu comme sur le patron :
A2 sur A1, et B2 sur B1.
Coudre au point droit
de chaque côté, à 1 cm du bord

Option 1 – Grands élastiques



Piquer de chaque côté deux grands
élastiques de 38 cm, qui se rejoignent
sur le haut, puis sur le bas

Option 2 – Elastiques derrière les oreilles

Piquer de chaque côté, deux élastiques de
12 cm, qui se rejoignent du même côté
(élastiques fins)

Option 3 – Lanières



Piquer de chaque côté 4 lanières de 40 cm

Option 4 – Bandes de biais



Epingler deux lanières de biais de 90 cm
de chaque côté, sur l'envers.

Piquer au bord, dans la
plisure du biais

Retourner le masque

Coudre au bord du biais, tout le long,
en commençant en haut, et en passant sur
le masque, jusqu'en bas. Répéter de
l'autre côté.

